



Reglement des travaux par les assurances

Par **chanavana**, le **03/07/2018 à 15:07**

bonjour mon assurance insiste lourdement pour régler les travaux directement aux entreprises concernées quels intérêts ont-ils à faire de cette manière ? est-ce qu'ils récupèrent la tva?
merci de ces précisions

Par **chaber**, le **03/07/2018 à 16:10**

bonjour
Un sinistre est réglé par l'assurance en deux temps:
- règlement immédiat à votre ordre vétusté et franchise éventuelle déduites
- règlement différé à votre ordre, par la vétusté, sur justificatifs de factures dans les deux ans. (lire votre contrat)
Pour le règlement immédiat vous en faites ce que vous voulez.
[citation]mon assurance insiste lourdement pour régler les travaux directement aux entreprises concernées quels intérêts ont-ils à faire de cette manière ? est-ce qu'ils récupèrent la tva?[/citation]
résumé:
*récupération de TVA:
non
*Les assureurs ont créé leurs propres réseaux de garages agréés ou d'artisans en bâtiment agréés afin de réduire le coût du sinistres car ces réseaux travaillent au rabais au profit de l'assureur. Ils ne peuvent imposer leur choix
La contrepartie consiste:
- dans l'alimentation du réseau lors des déclarations de sinistres
- en un règlement direct à l'entreprise (franchise éventuelle déduite).
Les assureurs ne peuvent vous les imposer

Par **chanavana**, le **03/07/2018 à 19:20**

bonsoir chaber merci beaucoup pour ces informations bonne soirée cordialement